

## INCARVILLE AU CŒUR DE L'HISTOIRE : L'ÉGLISE SAINT-PIERRE—LA CROIX DU VOEU



L'édification de la croix fait suite à un vœu de l'abbé Delamare pour remercier DIEU d'avoir épargné l'église Saint-Pierre et les habitants pendant les bombardements de la dernière guerre sur Louviers. Cette Croix du Vœu semble veiller éternellement sur le destin d'Incarville.



Dés 1940, lors de l'avancée des troupes allemandes, de nombreux Incarvillais ont fui vers le sud. Seul l'abbé Delamare et quelques Incarvillais restèrent dans le village pour pouvoir empêcher le pillage de nombreuses maisons.

Ce furent des années difficiles. Certains Incarvillais s'opposaient à l'occupant dans des actions clandestines. L'un d'entre eux, Henri Harmant, actif dans le groupe Turma-vengeance, s'occupa de faire évacuer des pilotes d'avions abattus et aida également Désiré Leloup à convoier des armes jusqu'à Vironvay pour la résistance. Certains membres du réseau Turma-Vengeance furent arrêtés en Janvier 1944. M. Harmant fut emprisonné et torturé à Rouen.

Au 6 Juin 1944, pendant le débarquement, un bombardier B 17 s'écrasa à l'emplacement du calvaire érigé en 1881 au bout de la rue de Saint-Cyr. Les dix hommes d'équipage purent sauter en parachute et les restes de l'avion se consumèrent pendant deux jours. Les débris jonchèrent le sol sur 500 mètres. On considéra cela comme un miracle et chacun aura éprouvé un sentiment de reconnaissance envers l'abbé Delamare qui avait fait élever cette croix.

### Cette croix protégea Incarville des bombardements, lors de la retraite des allemands.

Le 25 Août 1944, arriva le premier soldat canadien, l'éclaireur Allard. Incarville libérée, le conseil municipal, présidé par M. André Lemarchand jusqu'en 1956, dota la commune de nouvelles infrastructures. Sur les anciens terrains rachetés à M. Louis Alibert dont la maison de maître était située à l'emplacement de l'ancien château appartenant au Général de la Roncière, on installa la mairie et on fit construire une nouvelle école en matériaux préfabriqués. L'ancienne mairie-école fut détruite en 1956 lors de l'élargissement de la rue de la forêt.

### Edification de la Croix du Vœu.

La Croix a été sculptée dans un bloc de pierre extrait des carrières de Vernon. Sa blancheur se détache avec vigueur sur la verdure foncée des pins et des genévriers. Durant le jour, elle resplendit au soleil, tandis que pendant les nuits de pure clarté lunaire, elle se teinte de coloris légèrement bleutés. Ce n'est pas seulement grâce à des fonds personnels que les habitants ont participé à l'édification de la " Croix du Vœu ". Ils y ont travaillé plus directement encore. Les uns, ouvriers, ont prêté main forte aux hommes de métier pour avancer le gros œuvre. Les autres, cultivateurs et maraîchers, mirent leurs serviteurs, leurs chevaux et leurs voitures à disposition des entrepreneurs pour le charriage des pierres. Certains assurèrent le ravitaillement de l'eau, tandis que d'autres offraient tous les matériaux nécessaires aux travaux de charpente et de maçonnerie. Il s'agissait d'édifier la croix sur une colline dépourvue de tout chemin carrossable.



### ASLI TENNIS



Si vous souhaitez taper la petite balle jaune, venez nous rejoindre à la section tennis de l'ASLI. Pour les adhérents, il est temps de renouveler votre cotisation qui n'a pas changé (chèque de 40,00 € avec un invité ou 25,00 € seul, à déposer avec la carte dans la boîte aux lettres de l'ASLI sur le parking de la mairie).

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

→ Michel FRIEDRICH au 02 32 25 07 02

### EMPLOI

Recherchons des jeunes étudiants d'Incarville âgés d'au moins 18 ans pour occuper des emplois saisonniers au service technique de la commune.

Prière de prendre contact avec le secrétariat général au 02 32 40 66 04 pour plus de renseignements.

Les écrits des associations ne sont pas sous la responsabilité de la commune

Bulletin Elaboré par Michel LEVALLOIS et Catherine CROCFER

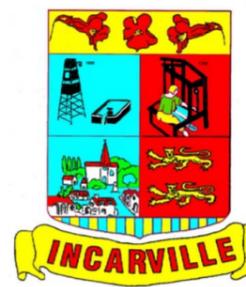
# MAI 2019

## NUMERO 41

# L'INCARVILLAIS

Les horaires d'ouverture de la mairie :  
Du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00  
Le vendredi de 14h00 à 17h30

Site Internet : [www.incarville.fr](http://www.incarville.fr)



## CHALLENGE RENE MARC : UNE FOULE D'AVRIL PLUS NOMBREUSE



Un nouveau parcours et toujours autant de coureurs.

Le dimanche 6 avril dernier, près de 400 personnes ont participé aux différentes épreuves de la 31<sup>ème</sup> édition du Challenge René Marc (1km, 3km, 5km et 10km). Pour l'occasion, un nouveau parcours 100% incarvillais avait été mis en place (auparavant une partie de la course avait lieu sur la commune de Val-de-Reuil) et fut très apprécié par les coureurs. Le président de l'ASLI

section course à pied, Emmanuel Blasquez, et le bureau tiennent à remercier les sponsors, la mairie et les employés communaux ainsi que les nombreux bénévoles, même s'ils souhaiteraient plus d'implication des incarvillais dans l'organisation de cette course qui reste un des événements majeurs de la commune. Les personnes souhaitant rejoindre la section course à pied en tant que bénévole, membre du bureau ou sponsor sont évidemment les bienvenues. Rendez-vous l'année prochaine pour la 32<sup>ème</sup> édition ! Renseignements au 06.65.51.74.91 ou au 06.19.02.76.69.

Samuel BOUVET



### VOS RENDEZ-VOUS AU FIL DU TEMPS

#### DON DU SANG (Le Mercredi)

Le geste qui sauve des vies...

17/07/2019 Salle R. Marc  
11/09/2019 Salle R. Marc  
20/11/2019 Salle des fêtes

### CONCOURS DE PETANQUE

01/06/2019  
22/06/2019  
05/09/2019  
21/09/2019  
05/10/2019  
17/10/2019

#### REPAS DE FIN D'ANNEE

##### ASLI PETANQUE

19/10/2019

#### LOTOS PETANQUE

14 et 15/12/2019

#### SALLE DES FETES

Attention :

Salle indisponible pour raison de travaux de rénovation du 13/05 au 31/10/2019

#### FETE DE LA COMMUNE

Les 22 et 23 juin 2019  
(programme d'activités ASLI Animation, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice, Vide-Grenier, Place de la mairie et terrain de foot)

#### EXPO DE VEHICULES DE COLLECTION

Le 30 juin 2019  
TERRAIN DE FOOT

Rue des Prés

ASSOCIATION COLLECTO MOBILE

## LE BANQUET DU 1er MAI : UN VIF SUCCES



Environ 150 repas ont été servis à nos anciens lors du banquet du premier mai qui rencontre toujours autant de succès d'année en année. Au programme, de la joie et de la bonne humeur autour d'un bon menu pour régaler les papilles. Un joli brin de muguet offert à tous les convives pour souhaiter du bonheur et réchauffer l'atmosphère malgré ce printemps légèrement frileux.

## COMMEMORATION DU 8 MAI 1945



La commémoration du 8 mai 1945 rendant hommage aux héros de la guerre morts pour la France, s'est déroulée fidèle à elle-même, en présence des nouveaux membres de l'association des anciens combattants conviés à cet effet. En effet, la section d'Incarville de l'Union Nationale des Anciens Combattants a procédé au renouvellement de son bureau le 9 mars dernier en nommant M. Ali LAHOUSINE - Président, M. Christian MOLINAS - Vice-Président, M. Georges BOUGES - Secrétaire et M. Laurent TOUTAIN - Trésorier. Par la même occasion, nous leur souhaitons une bonne continuation dans l'accomplissement de leurs missions.

Dans l'esprit de ce moment de recueillement, deux gerbes de fleurs ont été déposées par M. le Maire d'Incarville et le président des anciens combattants, au pied du monument aux morts sur le parc de la mairie. Pour clore cette cérémonie commémorative, un verre de l'amitié, offert par la municipalité, a été partagé.

## FETE DE LA COMMUNE



Les 22 et 23 juin aura lieu la fête de la commune d'Incarville.

Au programme :

- **Le samedi** : spectacle, animation pour enfants avec défilé de deux mascottes, d'un cracheur de feu, de jongleurs dans les rues d'Incarville, suivi d'un repas champêtre - camp « western et indien », avant retraite aux flambeaux et feu d'artifice tiré sur le terrain de football rue des Prés.

- **Le dimanche** sera réservé au vide-grenier (sans réservation) organisé par l'ASLI (arrivée des exposants à partir de 6h00 du matin : fournir une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres ventes au déballage et une pièce d'identité en cours de validité afin de mettre à jour le registre tenu par l'organisateur. Entrée gratuite des visiteurs dès 8h00.



## INSCRIPTIONS ECOLES

Pour inscrire votre enfant à l'école, veuillez passer en mairie retirer un dossier qu'il conviendra de remplir et de nous retourner accompagné des justificatifs requis pour valider toute inscription. En outre, par souci d'organisation, si vous quittez la commune, merci de bien vouloir en informer les services de la mairie.



## ECOLE MATERNELLE



**A la découverte de l'art.**

Les élèves de grande section ont découvert le land-art à travers différentes reproductions d'œuvres. A leur tour ils sont allés à la recherche de choses de la nature : pommes de pin, feuilles, branches, fleurs, cailloux, écorces, bâtons... aux abords de l'école et près de la source d'eau chaude. Ensuite, ils ont réalisé des installations éphémères dans la cour de l'école.

**Chasse aux œufs.**

Mardi 23 avril, de retour de vacances, les élèves de maternelle ont eu la joie de découvrir des œufs en chocolat dans la cour de l'école. Après les avoir ramassés, ils ont fabriqué des petits paniers pour emporter leur butin.

**Départ en classe découverte.**

Les élèves de moyenne et grande sections sont partis en classe découverte poney du 13 au 17 mai. Ils ont passé un excellent séjour et ont été rejoints par les petits pour partager la journée du vendredi avec eux.

Julie PELLETIER, Directrice



## ECOLE ELEMENTAIRE



La classe de CE2/CM1 a récolté 8,740 tonnes de papier pour financer une future classe découverte. Merci à tous les Incarvillais et aux familles.

**Projet ECOL'EAU :**

Nous sommes les élèves de CP/CE1 et CE1/CE2.

Nous sommes allés visiter la station d'épuration d'Incarville à pied en passant par la voie verte.

Mathieu qui travaille à la station nous a montré plusieurs bassins.

- Le premier, le dégrilleur qui sert à enlever les gros déchets comme les lingettes.

- Le second, le dégraisseur qui enlève le gras de l'eau comme le savon.

- Le troisième, le traitement biologique qui sert à enlever les microbes.

- Le dernier, le clarificateur qui rend l'eau claire et qui rejette l'eau dans la rivière.

Mathieu nous a aussi expliqué qu'il ne faut pas gaspiller l'eau, ne pas trop utiliser de savon et surtout de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes.

Ingrid LE CANN, Directrice



## TNT : TOUS A VOS POSTES POUR CONTINUER A RECEVOIR LA TNT



Depuis le 14 mai 2019, les fréquences de la TNT ont changé à Incarville.

En cas de problèmes de réception, pour effectuer une demande d'aide financière ou pour toute information, vous pouvez contacter le centre d'Appel de l'ANFR au 09 70 81 88 18 (appel non surtaxé).

## GAZPAR : LE COMPTEUR COMMUNICANT GAZ DE GRDF

Le nouveau compteur communicant gaz de GRDF a été créé dans le contexte de la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique favorable à la croissance verte. Il est voué à remplacer les 11 millions de compteurs gaz traditionnels d'ici à 2022. Son installation a été généralisée à tous les foyers dès le mois de mai 2016. Deux fois par jour, le compteur Gazpar envoie les données de consommation à des concentrateurs qui les transfèrent à leur tour vers le système d'information et de traitements des données de GRDF, le tout via des ondes et sans connexion filaire. **Pour permettre la transmission des données des administrés, la commune d'Incarville a accepté d'héberger sur le toit de la mairie un équipement nécessaire à la télé-relevé.** (cf la délibération n° 2014-30 concernant la convention signée entre Incarville et GRDF). Les travaux de pose de l'antenne de relevage ont donc été faits le 19 mars dernier par des professionnels mandatés par GRDF.



## PROPRETE URBAINE : ACCES AUX DECHETERIES DE L'AGGLOMERATION



Nous vous rappelons qu'une carte d'accès est obligatoire pour entrer en déchèterie depuis le 2 janvier 2019.

Trop de personnes se présentent encore sans carte, ce qui crée parfois des conflits au sein des déchèteries.

La demande d'attribution de carte d'accès peut se faire en ligne en s'inscrivant sur [www.ecocito.com](http://www.ecocito.com) ou par mail à l'adresse suivante : [proprete.urbaine@seine-eure.com](mailto:proprete.urbaine@seine-eure.com) en joignant le formulaire de demande de carte dûment rempli et un justificatif de domicile.

La carte permet d'identifier rapidement les usagers. Les gardiens n'auront plus à inscrire manuellement chaque passage et les usagers n'auront plus besoin de présenter un justificatif de domicile. Cette dernière pièce ne sera demandée qu'au moment de la délivrance de la carte.

L'Agglomération Seine-Eure possède cinq déchèteries dont l'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire et payant pour les professionnels.

Une nouvelle déchèterie ouvrira bientôt ses portes à Louviers, et celle d'Alizay sera rénovée.

## L'HYPNOTHERAPIE : UNE NOUVELLE SPECIALITE DU CABINET CHRYSALIS

Le cabinet **Chrysalis**, spécialisé dans l'hypnothérapie, est installé 13 rue de la Fringale à Incarville depuis le début du mois d'avril 2018.

Madame Carole Dias Marques reste à votre disposition pour vous expliquer sa démarche de soin pour vaincre le stress, l'angoisse, l'anxiété et d'autres maladies...

Pour avoir des renseignements, vous pouvez la contacter :

- ♦ par mail, à l'adresse suivante : [carole@hypnose-massage.fr](mailto:carole@hypnose-massage.fr)
- ♦ ou lui téléphoner au 06 61 67 35 68 pour prendre rendez-vous.



# LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le 25 février 2019, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2018 ainsi que le budget primitif de la Commune pour l'année 2019.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Début 2018, le budget primitif avait été adopté pour les montants de :  
 1 160 949,65 € en dépenses et recettes de fonctionnement,  
 498 188,59 € en dépenses et recettes d'Investissement.

L'arrêté des comptes pour l'année 2018 fait apparaître un résultat de clôture positif de :

**183 971,01 € pour la section fonctionnement,** et

**124 802,71 € pour la section investissement.**

## LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif pour l'année 2019 a été adopté pour :

→ **1 117 267,11 € en dépenses et recettes de fonctionnement,**

→ **486 829,03 € en dépenses et recettes d'investissement.**

## TAXES LOCALES

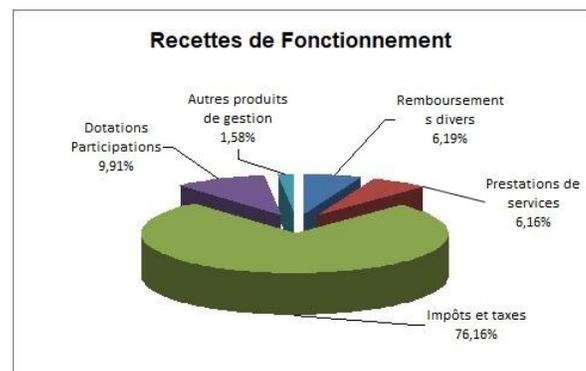
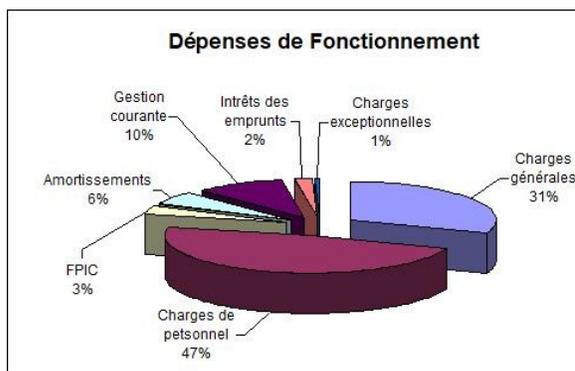
Le Conseil Municipal a également voté les taux applicables aux taxes locales pour l'année 2019.

- **Taxe d'habitation** → **10,43 %**
- **Taxe foncière sur le bâti** → **15,64 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti** → **46,52 %**

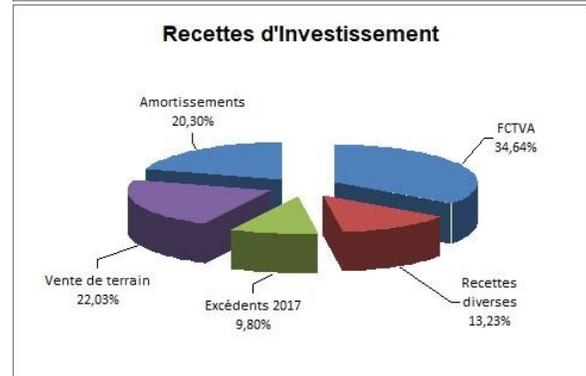
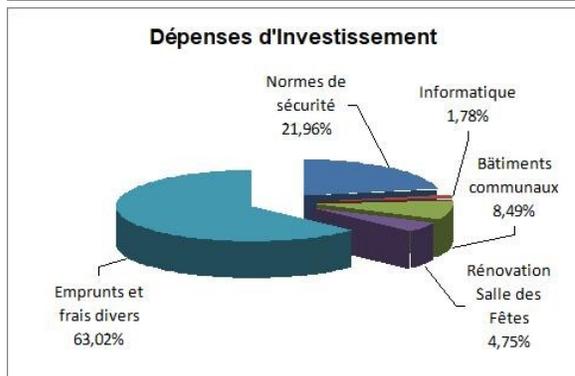
Soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2018.

## REPARTITION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH) Enquête publique

L' Agglomération Seine-Eure a défini au sein de son arrêté n° 19A32 les modalités d'organisation de l'enquête publique concernant le projet du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) de 40 communes de l'Agglomération Seine-Eure.

L'enquête publique se déroulera du lundi 20 mai au lundi 24 juin 2019 à 17h30, soit une durée de 36 jours consécutifs. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est désignée siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat, y compris les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par les commissaires-enquêteurs seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches et des jours fériés, à :

<b>Agglomération Seine-Eure</b>	Mercredi 29 mai 2019 de 17h à 19h Mardi 11 juin 2019 de 17h à 19h Lundi 24 juin 2019 de 14h30 à 17h30
<b>Mairie d'Acquigny</b>	Lundi 27 mai 2019 de 15h à 18h Samedi 15 juin 2019 de 10h à 12h Jeudi 20 juin 2019 de 15h à 18h
<b>Mairie d'Alizay</b>	Mercredi 5 juin 2019 de 15h à 18h Mercredi 12 juin 2019 de 9h à 12h Mardi 18 juin 2019 de 9h à 12h
<b>Mairie d'Andé</b>	Lundi 3 juin 2019 de 16h à 18h Mardi 11 juin 2019 de 16h à 18h Vendredi 21 juin 2019 de 16h à 18h
<b>Mairie de Pont-De-L'Arche</b>	Vendredi 31 mai 2019 de 14h à 17h Mardi 4 juin 2019 de 16h à 19h Lundi 17 juin 2019 de 14h à 17h
<b>Mairie de Saint-Didier-Des-Bois</b>	Vendredi 31 mai 2019 de 16h à 18h Samedi 15 juin 2019 de 10h à 12h Mercredi 19 juin 2019 de 9h à 12h
<b>Mairie de Terres-De-Bord</b>	Mardi 28 mai 2019 de 15h à 18h Mardi 11 juin 2019 de 15h à 18h Mardi 18 juin 2019 de 15h à 18h
<b>La Maison des projets de Val-De-Reuil</b>	Samedi 1er juin 2019 de 9h à 12h Jeudi 6 juin 2019 de 15h à 18h Jeudi 13 juin 2019 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par Madame la Présidente de la commission d'enquête. Après la clôture de l'enquête, la commission d'enquête communiquera, dans la huitaine au Président de l'Agglomération Seine-Eure, les observations écrites et orales dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire, dans les quinze jours, un mémoire en réponse.

Elle transmettra ensuite simultanément son rapport dans un document séparé, ses conclusions et son avis motivé, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au Président de l'Agglomération Seine-Eure et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen.